











# Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2016/2324(INI)
Procédure terminée	
Lutter contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement	
Sujet	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Développement (Commission associée)	 <u>JIMÉNEZ-BECERRIL BARRIO Teresa</u> Rapporteur(e) fictif/fictive  <u>FRUNZULICĂ Doru-Claudian</u>  <u>THEOCHAROUS Eleni</u>  <u>MICHEL Louis</u>  <u>SÁNCHEZ CALDENTEY Lola</u>  <u>HEUBUCH Maria</u>  <u>CORRAO Ignazio</u>	20/10/2016
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Affaires étrangères (Commission associée)	 <u>ASSIS Francisco</u>	26/01/2017
	DG de la Commission	Commissaire	
	<u>Coopération internationale et développement</u>	MIMICA Neven	

Événements clés			
19/01/2017	Annnonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
16/02/2017	Annnonce en plénière de la saisine des commissions associées		
30/08/2017	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		

05/09/2017	Dépôt du rapport de la commission, lecture unique	<a href="#">A8-0283/2017</a>	Résumé
02/10/2017	Débat en plénière		
03/10/2017	Résultat du vote au parlement		
03/10/2017	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0365/2017</a>	Résumé
03/10/2017	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2016/2324(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/8/08784

### Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE602.940</a>	26/04/2017	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE604.630</a>	02/06/2017	EP	
Avis de la commission	<b>AFET</b>	<a href="#">PE603.109</a>	11/07/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0283/2017</a>	05/09/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0365/2017</a>	03/10/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2017)778</a>	22/01/2018	EC	

## Lutter contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Teresa JIMÉNEZ-BECERRIL BARRIO (PPE, ES) sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les pays en développement.

La commission des affaires étrangères, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son avis sur ce rapport

Les députés ont rappelé que la société civile (qui englobe les organisations non gouvernementales et à but non lucratif) représentait, aux côtés des secteurs public et privé, le troisième pilier d'une société saine et intègre en tant que contrepoids nécessaire au pouvoir en place.

Les organisations de la société civile (OSC) sont devenues des acteurs importants de l'aide au développement au niveau mondial tandis que l'accord de Cotonou reconnaît en la société civile un acteur essentiel de la coopération ACP-UE.

Reconnaître le rôle majeur de la société civile: le rapport a souligné l'importance d'une société civile indépendante, diversifiée et plurielle pour assurer le développement et la stabilité d'un pays, garantir la consolidation de la démocratie, de la justice sociale et du respect des droits de l'homme, et aussi pour promouvoir la responsabilisation et la bonne gouvernance, notamment dans la lutte contre la corruption et l'extrémisme violent.

La contraction de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays en proie à des conflits, se fait par des moyens toujours plus complexes par le biais de la législation, de la fiscalité, de restrictions au niveau du financement ou de contraintes administratives excessives.

En conséquence, les députés ont invité l'Union à reconnaître la nécessité d'aider les gouvernements des pays bénéficiaires à créer un

environnement politique, administratif et juridique permettant aux organisations de la société civile de travailler efficacement.

Protéger les défenseurs des droits de l'homme: préoccupés par les attaques, toujours plus nombreuses, dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme dans le monde, les députés ont appelé à dénoncer systématiquement les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et toute tentative de les soumettre à quelque forme de violence, de persécution, de menace, de harcèlement, de disparition, d'emprisonnement ou d'arrestation arbitraire.

L'Union est invitée à: i) élaborer des lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique et d'association; ii) mettre en place des dispositifs de suivi au regard de l'application conjointe des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme et iii) garantir la protection et l'application sans failles de sanctions en cas de violation grave des droits de l'homme; iv) mettre en œuvre des orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction.

Le rapport appelle en outre l'Union à:

- ouvrir au renforcement de l'autonomie dans l'espace civique au moyen non seulement de ses politiques en matière de développement et de droits de l'homme, mais également de la coordination de toutes ses autres politiques intérieures et extérieures, dont la justice, les affaires intérieures, le commerce et la sécurité;
- continuer à apporter des financements pour créer un environnement favorable à la société civile à l'échelle nationale et locale;
- s'attaquer en amont aux causes profondes de la contraction de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre d'une démarche uniforme et cohérente dans ses relations de l'Union avec les pays tiers;
- promouvoir des mécanismes institutionnels ainsi que des initiatives pour renforcer le dialogue et mettre en place des partenariats entre les pouvoirs publics, les OSC, les autorités locales et le secteur privé dans les pays en développement;
- surveiller les mesures de lutte antiterroristes ainsi que certains aspects de la législation en matière de transparence et de lutte contre le blanchiment des capitaux;
- mettre en place obligation de vigilance au regard des droits de l'homme pour les activités commerciales réalisées dans des pays tiers par des sociétés dont le siège est dans l'Union;
- renforcer le rôle des acteurs de la société civile dans les entités institutionnelles relevant d'accords commerciaux, lesquels devraient contenir des clauses contraignantes sur les droits de l'homme.

Critères de référence et indicateurs: les députés invitent la Commission et le SEAE à définir de bonnes pratiques et à élaborer des critères de référence et des indicateurs clairs liés au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre du plan d'action de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie et de la révision à mi-parcours de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ils préconisent également:

- accroître les fonds de l'IEDDH et de mettre en place un mécanisme de suivi et d'alerte précoce afin de mieux répondre au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et aux menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'homme;
- intégrer systématiquement le resserrement de l'espace citoyen dans toutes les relations bilatérales de l'Union et des États membres;
- de mieux protéger les représentants d'OSC dans les pays tiers afin de faire échec à toute hostilité à leur encontre.

Enfin, le Parlement devrait s'engager à recenser chaque année les pays où l'espace dévolu à la société civile est le plus menacé.

## Lutter contre le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile dans les pays en développement

---

Le Parlement européen a adopté par 509 voix pour, 90 contre et 96 abstentions, une résolution sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les pays en développement. Les députés ont rappelé que la société civile (qui englobe les organisations non gouvernementales et à but non lucratif) représentait, aux côtés des secteurs public et privé, le troisième pilier d'une société saine et intègre en tant que contrepoids nécessaire au pouvoir en place.

Les organisations de la société civile (OSC) sont devenues des acteurs importants de l'aide au développement au niveau mondial tandis que l'accord de Cotonou reconnaît en la société civile un acteur essentiel de la coopération ACP-UE.

Reconnaître le rôle majeur de la société civile: la résolution a souligné l'importance d'une société civile indépendante, diversifiée et plurielle pour assurer le développement et la stabilité d'un pays, garantir la consolidation de la démocratie, de la justice sociale et du respect des droits de l'homme, et pour instaurer une société ouverte.

Le Parlement a observé que la contraction de l'espace dévolu à la société civile - par le biais de la législation, de la fiscalité, de restrictions au niveau du financement, de contraintes administratives excessives, ou par la stigmatisation comme «agents étrangers» de représentants d'OSC - était un phénomène mondial qui ne se limitait pas aux pays en développement mais se manifestait aussi, de plus en plus, dans les pays démocratiques, y compris dans des États membres de l'Union européenne.

En conséquence, les députés ont invité l'Union à reconnaître la nécessité d'aider les gouvernements des pays bénéficiaires à créer un environnement politique, administratif et juridique permettant aux organisations de la société civile de travailler efficacement.

Protéger les défenseurs des droits de l'homme: le Parlement a appelé à dénoncer systématiquement les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et toute tentative de les soumettre à quelque forme de violence, de persécution, de menace, de harcèlement, de disparition, d'emprisonnement ou d'arrestation arbitraire. Il a encouragé l'Union à:

- soutenir les défenseurs des droits de l'homme et à multiplier les modalités et les mécanismes de financement pour les acteurs de la société civile;
- mettre en place des dispositifs de suivi au regard de l'application conjointe des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme;
- garantir la protection et l'application de sanctions en cas de violation grave des droits de l'homme;
- mettre en œuvre des orientations de l'UE relatives à la protection de la liberté de religion ou de conviction.

Le Parlement a en outre appelé l'Union à:

- contribuer au renforcement de l'autonomie dans l'espace civique au moyen de ses politiques en matière de développement et de droits de l'homme, mais également de la coordination de toutes ses autres politiques intérieures et extérieures, dont la justice, les affaires intérieures, le commerce et la sécurité;
- s'attaquer en amont aux causes profondes de la contraction de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre d'une démarche uniforme et cohérente dans ses relations de l'Union avec les pays tiers;
- promouvoir des mécanismes institutionnels ainsi que des initiatives pour renforcer le dialogue et mettre en place des partenariats entre les pouvoirs publics, les OSC, les autorités locales et le secteur privé dans les pays en développement;
- surveiller les mesures de lutte antiterroristes ainsi que certains aspects de la législation en matière de transparence et de lutte contre le blanchiment des capitaux;
- élaborer un dispositif de suivi des instruments de financement extérieur de l'Union spécifiquement axé sur les droits de l'homme;
- renforcer le rôle des acteurs de la société civile dans les entités institutionnelles relevant d'accords commerciaux, lesquels devraient contenir des clauses contraignantes sur les droits de l'homme.

Le Parlement a également rappelé l'obligation qui incombe au secteur privé de respecter à la fois les droits de l'homme et les normes sociales et environnementales les plus exigeantes.

Critères de référence et indicateurs: les députés ont invité la Commission et le SEAE à définir de bonnes pratiques et à élaborer des critères de référence et des indicateurs clairs liés au rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le cadre du plan d'action de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie et de la révision à mi-parcours l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ils ont aussi préconisé:

- d'accroître les fonds de l'IEDDH et de mettre en place un mécanisme de suivi et d'alerte précoce afin de mieux répondre aux menaces qui pèsent sur les défenseurs des droits de l'homme;
- d'intégrer systématiquement la question du resserrement de l'espace citoyen dans toutes les relations bilatérales de l'Union et des États membres;
- de mieux protéger les représentants d'OSC dans les pays tiers afin de faire échec à toute hostilité à leur encontre.

Enfin, le Parlement s'est engagé à recenser chaque année les pays où l'espace dévolu à la société civile est le plus menacé.